



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs

Single Market Enforcement

Notification of Regulatory Barriers

Numéro de notification : 2023/0504/IT (Italy)

Mise à jour de l'arrêté du ministre du développement économique du 18 mai 2018 tel que modifié contenant, entre autres, le «règlement technique sur les caractéristiques physiques et chimiques et la présence d'autres composants dans le gaz combustible à comprimer» à transporter [...]

Date de réception : 18/08/2023

Fin de la période de statu quo : Not applicable (closed)

Message

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2023) 2427

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2023/0504/IT

Notification d'un projet de texte d'un État membre

Notification – Notificación – Notifizierung – Нотификация – Oznámení – Notifikation – Γνωστοποίηση – Notificación – Teavitamine – Ilmoitus – Obavijest – Bejelentés – Notifica – Pranešimas – Paziņojums – Notifika – Kennisgeving – Zawiadomienie – Notificação – Notificare – Oznámenie – Obvestilo – Anmälan – Fógra a thabhairt

Does not open the delays - N'ouvre pas de délai - Kein Fristbeginn - Не се предвижда период на прекъсване - Nezahajuje prodlení - Fristerne indledes ikke - Καμμία έναρξη προθεσμίας - No abre el plazo - Viivituste perioodi ei avata - Määräaika ei ala tästä - Ne otvara razdoblje kašnjenja - Nem nyitja meg a késéset - Non fa decorrere la mora - Atidējimai nepradedami - Atlikšanas laikposms nesākas - Ma jiftaħx il-perijodi ta' dewmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnień - Não inicia o prazo - Nu deschide perioadele de stagnare - Nezačína oneskorenia - Ne uvaja zamud - Inleder ingen frist - Ní osclaíonn sé na moilleanna

MSG: 20232427.FR

1. MSG 001 IND 2023 0504 IT FR 18-08-2023 IT NOTIF

2. Italy

3A. MINISTERO DELLE IMPRESE E DEL MADE IN ITALY

Divisione VI - Normativa tecnica - Sicurezza e conformità dei prodotti

00187 Roma - Via Molise, 2

tel. +39 06 4705.2554 - e-mail: ucn98.34.italia@mise.gov.it

3B. Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza Energetica - Dipartimento Energia

Direzione Generale Infrastrutture e Sicurezza

4. 2023/0504/IT - N30E - Gaz



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

5. Mise à jour de l'arrêté du ministre du développement économique du 18 mai 2018 tel que modifié contenant, entre autres, le «règlement technique sur les caractéristiques physiques et chimiques et la présence d'autres composants dans le gaz combustible à comprimer» à transporter [...]

6. Gaz

7.

8. La proposition de mise à jour du décret du ministre du développement économique du 18 mai 2018 contenant, entre autres, le règlement technique sur les caractéristiques physiques et chimiques et la présence d'autres composants dans le gaz combustible à comprimer à transporter afin d'assurer la possibilité d'interconnexion et l'interopérabilité des systèmes de gaz, vise à augmenter la limite supérieure admissible de l'indice de Wobbe. En particulier, le seul article du projet de décret de mise à jour établit dans le règlement technique susmentionné la nouvelle limite supérieure de l'indice de Wobbe à la valeur de 53,00 MJ/Sm³ (la valeur maximale actuellement admissible est de 52,33 MJ/Sm³).

9. Diversification de l'approvisionnement provenant de nouveaux fournisseurs internationaux (plan REPowerEU) et l'approvisionnement en GNL provenant de nouvelles routes (conformément au décret-loi n° 17/2022, converti, avec modifications, en loi n° 34/2022), afin de permettre l'alimentation en gaz naturel et en GNL regazéifié (également d'origine africaine) avec un indice de Wobbe jusqu'à 53,00 MJ/Sm³ dans les réseaux de transport et de distribution de gaz naturel dès que possible au cours de l'année thermique suivante, tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les utilisateurs, la population et l'environnement. Il est donc nécessaire de préciser, dans le cadre des paramètres de qualité du gaz naturel définis par l'arrêté du 18 mai 2018, une valeur supérieure à la limite maximale admissible pour l'introduction de l'indice Wobbe pour le gaz naturel dans les réseaux de transport et de distribution.

10. Références aux textes de base: Les textes de base ont été transmis dans le cadre d'une notification antérieure: 2018/0058/I

11. Oui

12. Permettre l'approvisionnement en GNL provenant de nouveaux fournisseurs avant le début de l'automne.

13. Non

14. Non

15. Non

16.

Aspect OTC: Non

Aspects SPS: Non

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu